
CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 22 avril 2014

à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 22 avril 2014 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUTHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

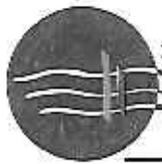
ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 22 avril 2014
à 9 H 30 à La Roche Bernard

2 INONDATIONS:

Retour d'expérience des crues de l'hiver 2013-2014

A. Description des crues et de leur gestion-Rôle des barrages

Description des crues

De mi-décembre 2013 à mi-février 2014, on a noté une succession quasi-ininterrompue de dépressions remontant de l'Atlantique (15 épisodes tempétueux en 2 mois) et de fronts pluvieux (S-O/N-E) sur la Bretagne.

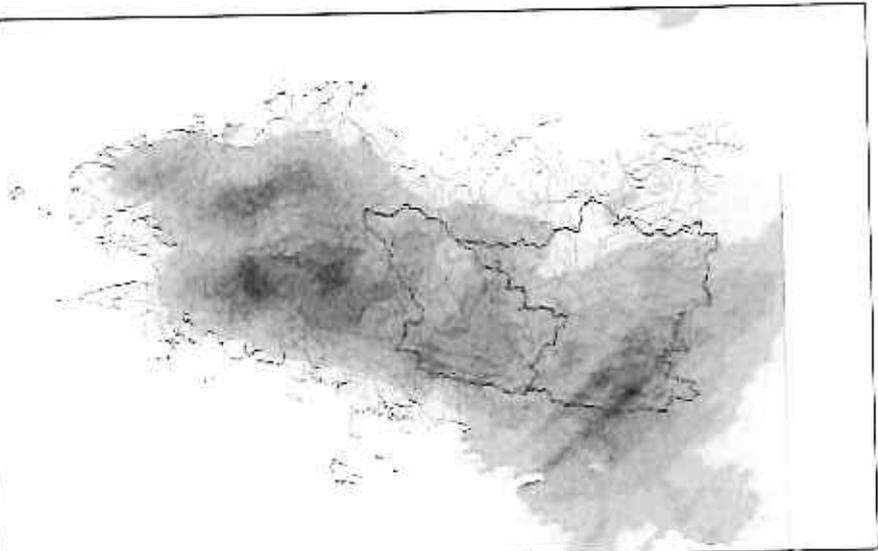
Trois épisodes particulièrement arrosés générateurs d'inondations généralisées en Bretagne:

Tempête Dirk (23/24 décembre)
Cumul pluviométrique 36h

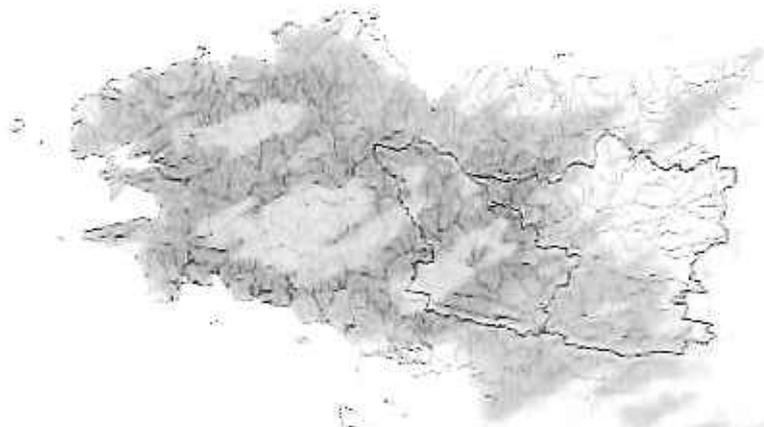
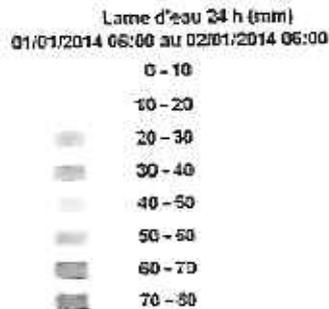
Lame d'eau 36 h mm:

23/12 05:00 au 24/12 17:00 UTC

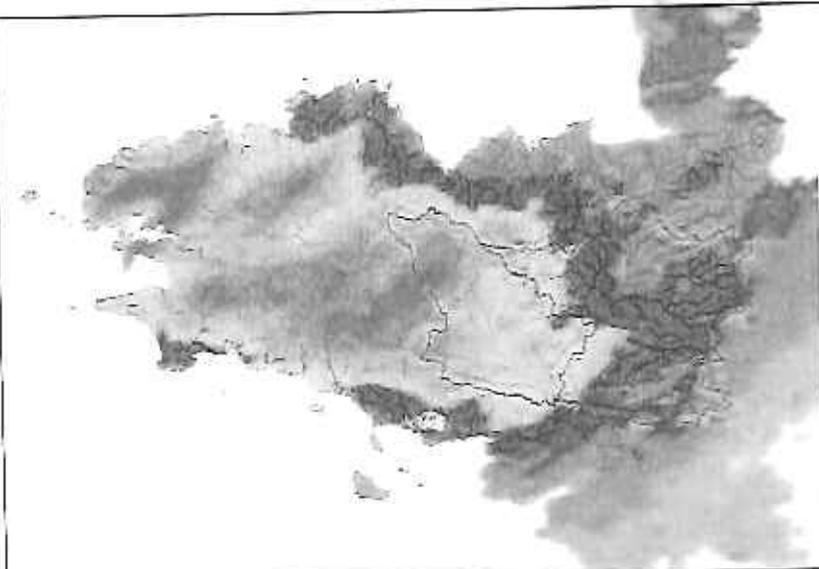
	0 - 10
	10 - 20
	20 - 30
	30 - 40
■	40 - 50
■	50 - 60
■	60 - 70
■	70 - 80
■	80 - 90
■	90 - 100
■	100 - 110
■	110 - 120



Tempête Gerhard (31 déc – 1er janvier)
Cumul pluviométrique 24h



Tempête Qumaira et Ruth (6 au 8 février)
Cumul pluviométrique 48h



Du 24 décembre 2013 au 19 février 2014, le bassin de la Vilaine a connu 4 pics de crues qui ont affecté de nombreux enjeux. La crue du 24 décembre 2013 sur le sud-est du bassin a été rapide en raison d'une pluviométrie particulièrement importante (75 mm en 24 h sur les secteurs les plus arrosés).

Les épisodes d'inondation ont affecté plus de 500 logements et activités privées ou publiques sur une quarantaine de communes du bassin de la Vilaine au premier rang desquelles MONTFORT-SUR-MEU, GUIPRY et REDON sur la Vilaine, JOSSELIN et MALESTROIT sur l'Oust, GUEMENE PENFAO sur le Don, BLAIN et SAFFRE sur l'Isac. L'amont du bassin et le secteur rennais n'ont pas connu de crue importante car la pluviométrie y a été plus faible. De plus, les barrages de Vilaine amont sur le secteur de VITRE et CHATEAUBOURG ont eu un impact positif d'écrêtement des crues.

**COMMUNES AYANT DEMANDE LA RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE
SUITE AUX EVENEMENTS DE DECEMBRE 2013 - JANVIER 2014, PUIS DE FEVRIER 2014**



Gestion de crise

Les élus et services de ces communes se sont fortement mobilisés malgré les périodes de fêtes et de vacances. La moitié des communes touchées avaient bénéficié de l'accompagnement de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) pour l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) (action du PAPI Vilaine).

Lors de ces inondations, ces communes ont activé ou mis en vigilance leur PCS permettant d'améliorer l'efficacité de la gestion de crise : mobilisation de la cellule de crise, organisation de points de situation réguliers en coordination avec les services de secours, alerte et information de la population une à deux fois par jour selon les communes, évaluation continue de la situation sur le terrain par un agent ou un élu, mise en place de déviations routières, aide aux sinistrés pour surélever les meubles puis nettoyer après la décrue, relogement de certaines familles évacuées, recensement des bâtiments inondés, réponse aux sollicitations des médias...

L'accompagnement des communes pour une élaboration des PCS en régie a porté ses fruits car il a pu être constaté une bonne appropriation du dispositif et des outils opérationnels par les élus et agents communaux.

L'efficacité de la gestion de crise sur certaines communes a contribué à limiter les conséquences des inondations grâce à l'anticipation, à la communication régulière auprès des habitants et à la coordination des services.

Gestion du barrage d'ARZAL

Le barrage d'ARZAL est l'infrastructure clé qui contrôle les écoulements sur la partie aval de la Vilaine. Il joue notamment un rôle primordial pour la protection de l'agglomération redonnaise.

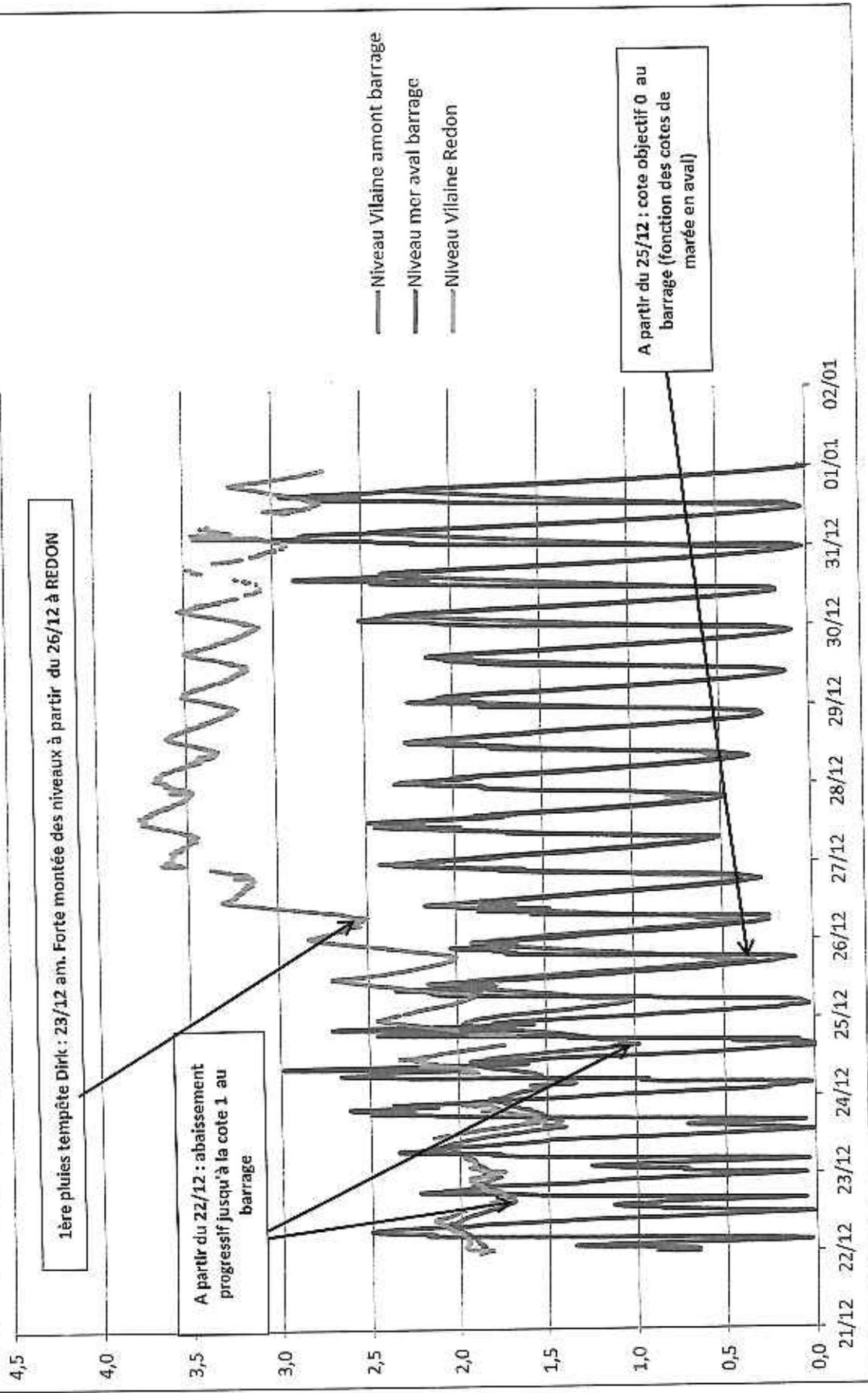
Cette année, après un début d'automne relativement sec, une période pluvieuse conséquente a été observée sur le bassin de la Vilaine entre mi-octobre et mi-novembre : 150 à 200 mm cumulés qui ont contribué à saturer les sols et à faire monter de manière précoce les débits (le seuil des 200 m³/s a été dépassé au pont de CRAN dès le 13 novembre).

Après cette première séquence pluvieuse, une période de temps sec ou faiblement pluvieux d'environ un mois a permis de désaturer les sols, et à la mi-décembre les débits au pont de CRAN étaient retombés aux alentours de 40 m³/s, valeur plutôt faible pour la saison.

C'est à partir de la mi-décembre que la situation météorologique s'est dégradée plus franchement : une première vague pluvieuse a fait remonter les débits au-dessus du seuil de 100 m³/s, avant l'arrivée d'un très violent épisode lié à la tempête Dirk, à partir du 23 décembre en milieu d'après-midi : 60 à 80 mm sur le bassin en une vingtaine d'heures qui ont contribué à faire monter les débits en flèche à partir du 25 décembre. Les 800 m³/s ont été atteints au pont de CRAN le 27 décembre, puis après une légère décrue, une nouvelle vague pluvieuse à partir du 1^{er} janvier a généré un second pic de crue prolongé à près de 900 m³/s entre le 4 et le 8 janvier.

Au niveau du barrage d'ARZAL, la gestion du bief à la cote nominale (soit 2 ngF) a été maintenue jusqu'au 21 décembre. À partir du 22 décembre, la cote de gestion a été progressivement abaissée : 1,70 ngF le 22 décembre, 1,50 ngF le 24 décembre, 1,00 ngF le 25 décembre et 0 ngF (soit la cote de gestion minimale autorisée) à partir du 25 décembre au soir. Cette dernière cote dépend bien sûr des niveaux de marée : en pratique, elle ne peut être atteinte que lorsque le niveau de basse mer à l'aval du barrage descend lui-même sous la cote 0 ngF. Dans le cas contraire, la cote de gestion minimale est calée au même niveau que le seuil de basse mer.

Du 20 décembre 2013 au 20 février 2014, la Vilaine aval a connu une période de crue continue (débit supérieur à 250 m³/s au pont de CRAN) avec 4 pics. Le barrage est passé en mode gestion de crue dès le 24 décembre avec pour objectif d'évacuer un maximum d'eau pour limiter les inondations sur le secteur de REDON. Le débit maximum a été atteint lors des 2 pics de crues de février 2014 avec des pointes à 1 100 m³/s.

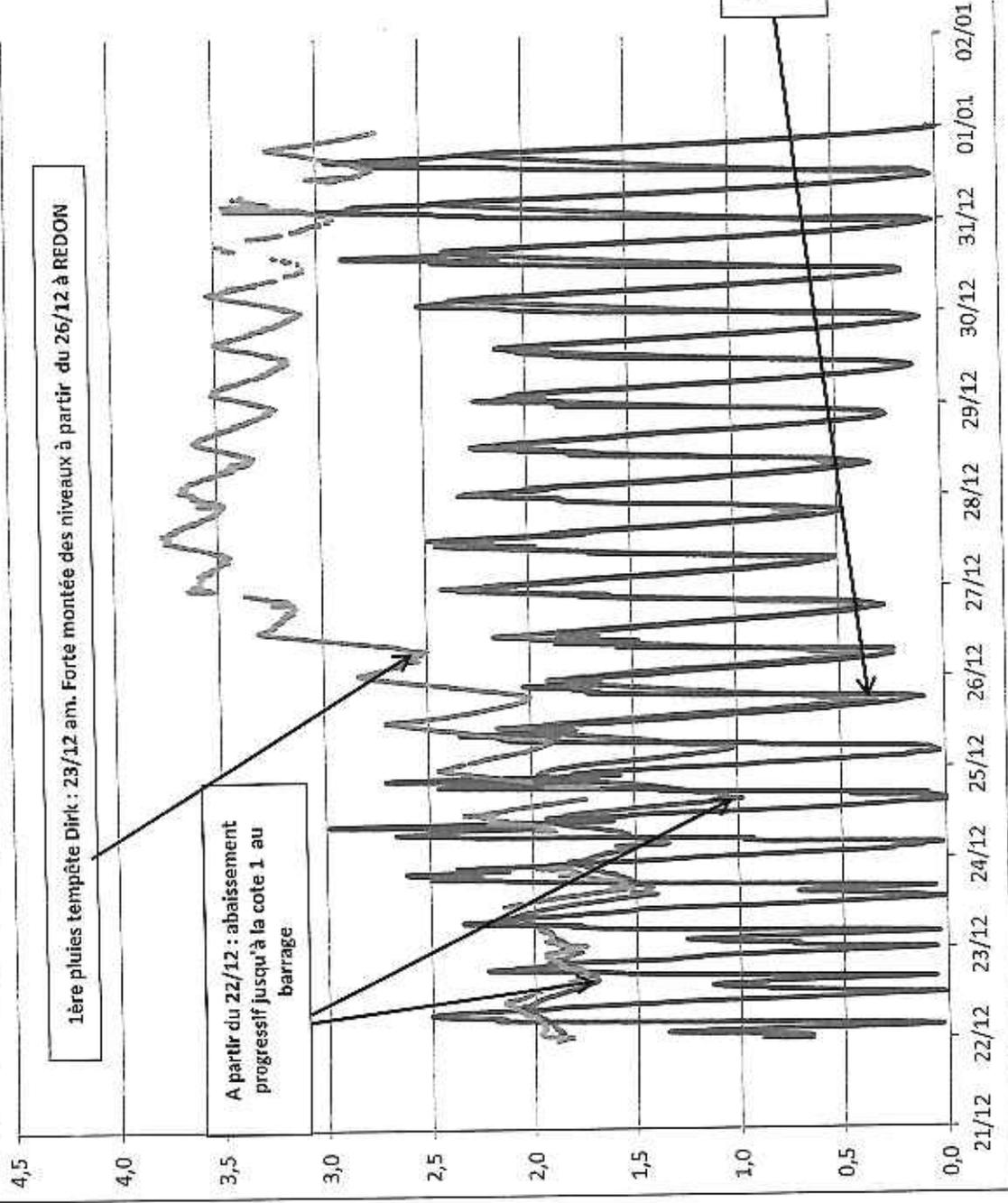


1ère pluies tempête Dirk : 23/12 am. Forte montée des niveaux à partir du 26/12 à REDON

A partir du 22/12 : abaissement progressif jusqu'à la cote 1 au barrage

A partir du 25/12 : cote objectif 0 au barrage (fonction des cotes de marée en aval)

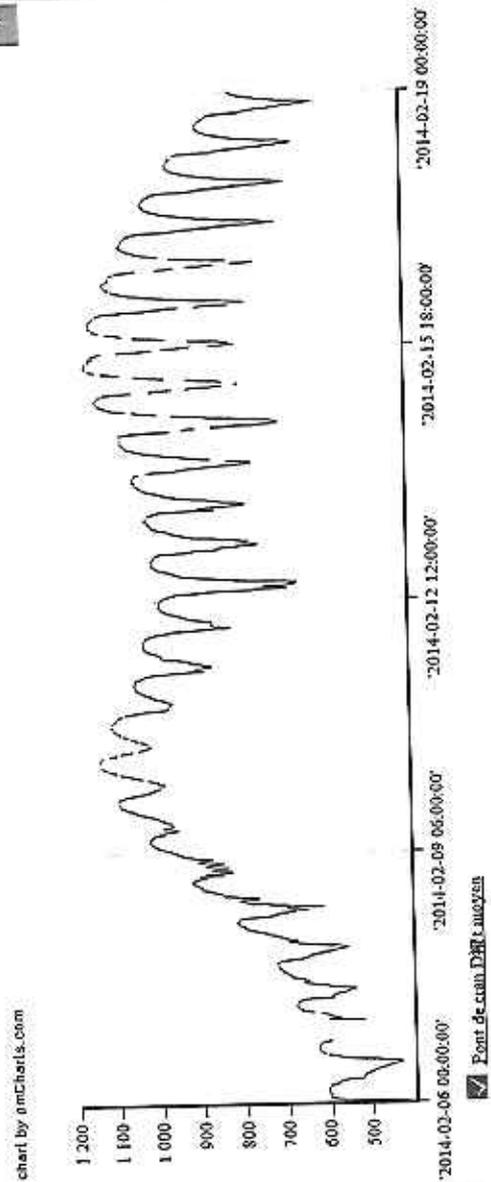
- Niveau Vilaine amont barrage
- Niveau mer aval barrage
- Niveau Vilaine Redon



Débit moyen au Pont de CRAN (RIEUX) Du 19 décembre 2013 au 19 février 2014



Débit moyen au Pont de CRAN (RIEUX) Du 7 au 19 février 2014



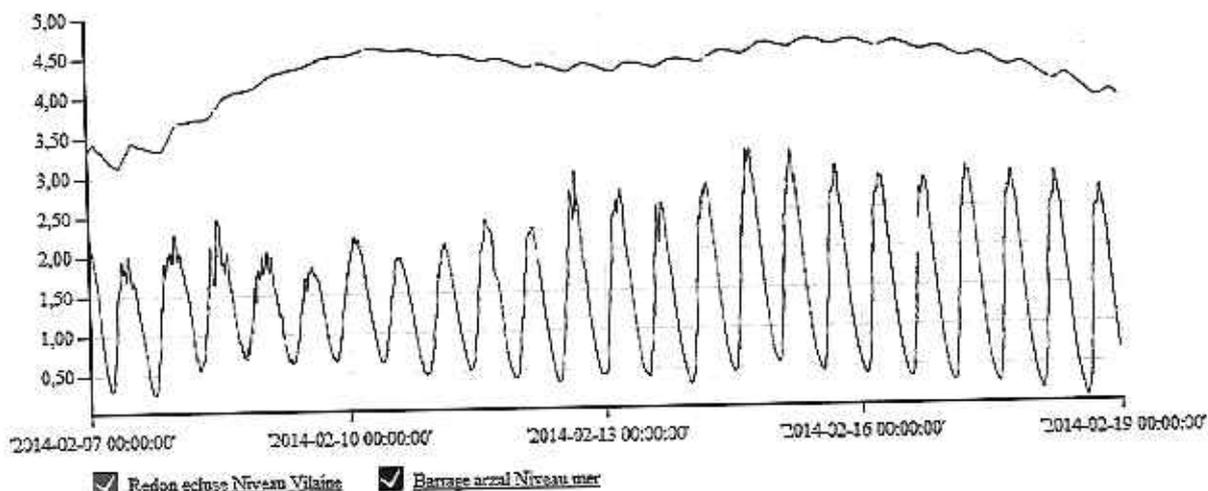
Suivi des niveaux à REDON :

Une station de suivi des niveaux installée à l'écluse de REDON permet de mesurer l'impact des manœuvres du barrage d'ARZAL. La cote débordement grave (entraînant les premières inondations de maisons habitées dans la vieille ville) à cette station est de 4,10 ngF. Les graphiques montrent qu'un premier pic aux alentours de 3,80 ngF a été atteint le 27 décembre de manière relativement ponctuelle. Un deuxième pic de plus longue durée a été observé début janvier : le niveau a en effet oscillé autour de la cote 3,90 ngF pendant 4 jours (du 4 au 8 janvier), sans toutefois atteindre la cote « fatidique » de 4,10 ngF.

Les graphiques mettent à la fois en évidence le rôle crucial joué par le barrage (impact des ouvertures sur la maîtrise des niveaux à REDON) et sa limite : le marnage à REDON était réduit (moins de 30 cm), signe d'une influence moindre du barrage, et on peut penser qu'un nouvel épisode pluvieux conséquent aux alentours du 4 janvier aurait conduit à annuler complètement les effets d'oscillation du barrage, rendant la condition de débit amont prépondérante, avec pour conséquence des débordements dans le centre-ville de REDON. L'épisode de décembre 2013/janvier 2014 est ainsi une illustration intéressante d'une crue « limite » pouvant être gérée par le barrage d'ARZAL.

Après une période d'accalmie relative, de nouveaux pics de crue très importants ont été observés en février. Les niveaux à REDON ont alors dépassé la cote de débordement grave de 4,10 ngF. Il est intéressant de relever que les 2 pics de crue de la Vilaine en février ont atteint quasiment la même cote à la station du quai Duguay-Trouin à REDON (4.59 m le 10 février et 4.63 m le 15 février) mais que les courbes présentent des aspects différents : la courbe autour du 10 février est relativement lisse alors que celle autour du 15 février présente des oscillations. Ceci est lié aux coefficients de marée. Le 10 février, le coefficient de marée de 45 a permis de laisser les vannes du barrage ouvertes, même à marée haute car le débit de la Vilaine était suffisamment fort pour contrer la force de la marée. Le 15 février, le coefficient de marée de 86 a nécessité une fermeture des vannes du barrage à la marée haute mais a aussi permis de faire descendre plus bas la cote de la Vilaine à marée basse.

**Niveaux de la Vilaine à Redon (en rouge) et
niveaux de la mer au barrage (en noir)
Du 7 au 19 février 2014**



Fonctionnement des retenues sur la Chère amont

L'IAV a assuré la maîtrise d'ouvrage d'un programme de travaux sur le bassin de la Chère amont, visant à protéger contre les inondations les villes de SOUDAN et CHATEAUBRIANT. Ce programme portait pour l'essentiel sur la création de 4 zones de ralentissement dynamique des crues (bassins de stockage permettant d'écrêter les débits en crue), pour un volume de stockage cumulé d'environ 380 000 m³.

L'épisode du 23 décembre 2013 a été particulièrement violent en Loire Atlantique : 75 mm en 20 heures ont été enregistrés à la station Météo France de DERVAL, et 73 mm sur le pluviomètre de PLAV à CHATEAUBRIANT. Des dommages très importants ont été observés sur le bassin voisin de l'Isac, notamment les communes de SAFFRE et de BLAIN.

Sur la Chère amont, les retenues ont correctement joué leur rôle : le taux de remplissage pour les trois retenues principales a été de l'ordre de 90%. Seule la retenue de plus faible capacité, située plus en amont sur un affluent de la Chère, a eu un taux de remplissage plus réduit (de l'ordre de 60 %). Au final, ce sont plus de 330 000 m³ de stockage qui ont été mobilisés sur les quatre retenues, concourant à protéger efficacement l'agglomération de CHATEAUBRIANT où aucun débordement grave n'a été observé sur cet épisode.

Les événements suivants de l'hiver 2013/2014 ont occasionné des successions de montées en charge des ouvrages qui ont correctement joué leur rôle. Cependant, les niveaux atteints n'ont jamais été aussi hauts que ceux du 24 décembre 2013.

Un retour d'expérience plus détaillé sur cet événement sera organisé au printemps, en concertation avec les communes concernées.

B. Retour d'expérience

L'IAV œuvre pour bâtir un retour d'expérience complet de ces inondations successives : nombre et répartition des bâtiments touchés, gestion de crise par les communes, coordination avec les services de secours, pertinence de la prévision des crues, collecte de photographies...

Judi 20 février 2014, l'IAV a convié quarante **communes** concernées pour une **réunion de retour d'expérience axée également sur la gestion de crise** : points forts, difficultés rencontrées, points à améliorer, intérêt du PCS. L'objectif est de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre communes, d'améliorer les dispositifs de gestion de crise, **mais aussi d'avoir une première vision du rôle futur à jouer par l'IAV en tant qu'EPTB « chef de file » sur les missions inondations à l'échelle du bassin.**

23 communes étaient présentes à cette rencontre sur les 40 communes conviées (communes les plus touchées par les inondations de cet hiver 2013-2014). Les principaux points abordés sont résumés ci-après.

Points positifs

Avec la généralisation des Plans Communaux de Sauvegarde, la gestion de crise par les mairies s'est sensiblement améliorée et est mieux formalisée, ainsi que la communication de crise. Plusieurs élus ont souligné le bon soutien de la part des services de secours. Le site internet Vigicrues a été très largement utilisé par les mairies pour gérer les crues de cet hiver. Les élus reconnaissent le fort intérêt de cet outil.

Volontés d'améliorations

Améliorer les Plans Communaux de Sauvegarde

Plusieurs communes ont ou vont, améliorer leur PCS grâce aux expériences des inondations de cet hiver : mise à jour de la liste des personnes habitant en zone inondable, amélioration du communiqué à la population...

Sur les secteurs de REDON, MALESTROIT et JOSSELIN, les élus souhaitent qu'une coordination intercommunale se mette en place en cas de crise avec un Plan InterCommunal de Sauvegarde et, sur le secteur de REDON, une implication de la Sous-Préfecture comme lors des inondations de 1995 et 2001.

Services de secours

M. le Maire de PEILLAC souhaite qu'un autre poste avancé du SDIS soit mis en place, en complément de celui d'ALLAIRE, pour avoir des temps de secours réduits. En temps normal, c'est le centre de secours de La Gacilly qui intervient sur la commune de PEILLAC mais en période d'inondation, tous les accès sont coupés entre les deux communes.

Prévision des crues

Les élus souhaitent que la prévision des crues s'améliore et se fiabilise au regard du manque de prévision du 24 décembre et des prévisions alarmistes de début janvier.

Ils demandent que de nouvelles stations soient visibles sur Vigicrues pour les prévisionnistes professionnels mais également pour leur propre analyse de la situation : l'Oust en amont de ROHAN; l'Yvel, le Ninian et la Claie pour les prévisions à MALESTROIT ; l'Oust naturel au niveau de la commune de SAINT PERREUX pour les prévisions à REDON et la Vilaine à PONT-REAN.

L'incertitude de plus ou moins 20 cm pour les prévisions de hauteur d'eau de Vigicrues est considérée comme trop importante : une différence de 40 cm est importante et n'engendre pas les mêmes décisions à prendre.

Nécessité de communiquer

Les élus et services en charge de la gestion de crise s'accordent sur la nécessité d'être vigilant sur la désinformation et les rumeurs qui circulent durant ces périodes d'inondation. Les communes doivent être capables d'y répondre dans les meilleurs délais.

Certains participants ont utilisé ou envisagent d'utiliser les réseaux sociaux virtuels (Facebook, Twitter...) pour communiquer en période de crise. Ces réseaux permettent certes une grande réactivité mais aucun contrôle de l'information n'est possible.

Effort de communication demandé à PIAV

Les élus demandent à PIAV de communiquer davantage sur l'origine des crues car beaucoup de personnes croient que les inondations à REDON sont causées par des lâchers d'eau à RENNES.

Améliorer la circulation routière pendant les inondations

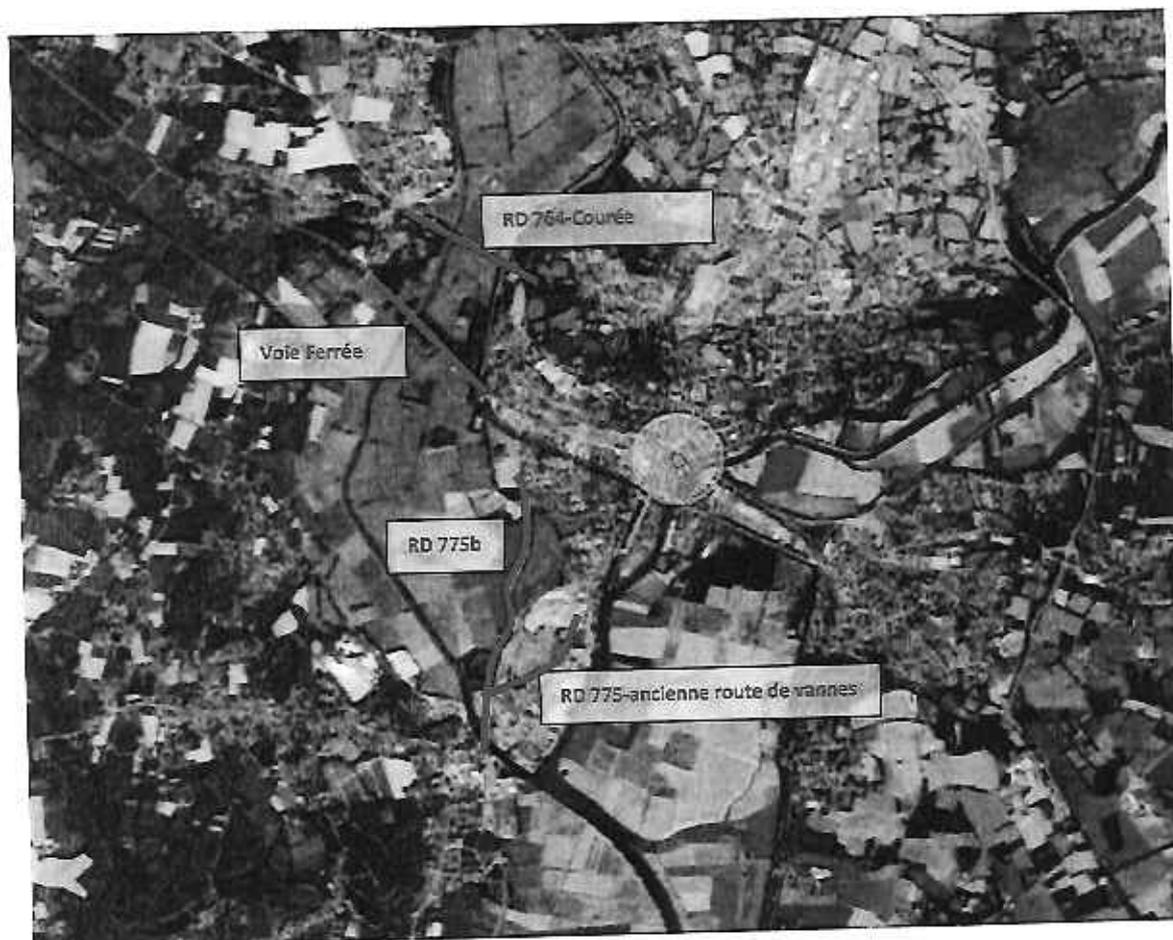
Les élus demandent que la gestion de la circulation routière en période d'inondation s'améliore :

- Améliorer la coordination des services routes des 3 Départements sur le secteur de REDON ;
- Augmenter sur ces périodes les effectifs de gendarmes pour faire respecter la signalisation et pour réguler les augmentations de trafic sur les déviations routières.
- Améliorer l'information au public
- Disposer d'une route hors d'eau entre REDON et le Morbihan
 - mise hors d'eau d'une route entre REDON et SAINT PERREUX
 - création d'un contournement sud de REDON en reliant FEGREAC à RIEUX
 - mettre en place un système provisoire pour rehausser d'une vingtaine de centimètres une chaussée faiblement inondée

Les services de l'Etat se sont engagés à améliorer la circulation hydraulique du Meu sous la RN 24 pour en limiter les risques de submersion mais aucune échéance n'est connue. Les élus de MORDELLES et BREAL-SOUS-MONTFORT souhaitent être associés à ce projet par les services de l'Etat et que PIAV les accompagne d'un point de vue technique.

Focus sur les routes

Un des enjeux principaux lors des inondations sur le secteur redonnais est la difficulté à franchir l'Oust du fait de la coupure de nombreux axes routiers. Ainsi, la question du rehaussement des voiries départementales se pose. La Communauté de Communes du Pays de REDON (CCPR), le Maire des FOUGERËTS, l'association des professionnels de la zone portuaire de REDON, ainsi que l'association des sinistrés de REDON et Pays de Vilaine en font le constat dans leurs courriers adressés à l'IAV suite aux inondations.



A l'initiative de Mr Jean-François GUERIN, une réunion entre les services en charge des routes des Départements 35, 44 et 56, à laquelle l'IAV était conviée, a permis d'évoquer plusieurs axes d'action possibles :

Pour améliorer l'information en temps réel des usagers, le Département 35 va étudier la faisabilité technique et organisationnelle de partage des informations entre les 3 Départements et de mise à disposition auprès des usagers via une carte du Pays de REDON mise à jour toutes les 6 heures.

Pour disposer d'un accès hors d'eau entre REDON et le Morbihan deux actions ont été envisagées :

- A court terme, les élus du Pays de REDON avec le relais des préfetures, vont interroger la SNCF et l'armée sur les moyens mobilisables en période de crise (train supplémentaire, camions de l'armée, pont provisoire...);
- A long terme, les Départements 35 et 56 avec l'appui technique de l'IAV sur les aspects hydrauliques, sont interrogés pour étudier le rehaussement de la RD 764 dite « de Courée », en prenant en compte les problèmes de tassement et la nécessité d'un ouvrage hydraulique.

Quant à la question du rehaussement des voiries départementales et notamment de la RD775 et de la RD764, elle a déjà été traitée dans le cadre du projet de « Travaux d'aménagement de protection contre les inondations à la confluence Oust-Vilaine » sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV. La mise hors d'eau de ces deux axes routiers poserait deux problèmes principaux :

- La nécessité de créer des ouvrages de décharge sous les routes pour compenser le rehaussement de la ligne d'eau induit en amont. Les ouvrages à créer seraient importants : pour une crue type janvier 1995, la largeur utile devrait être de 30m pour la RD 775 et de 50m pour la RD 764.
- La nature des sols rencontrés (tourbeux et très compressibles) et leur faible capacité portante qui rend techniquement délicate la réalisation des rehaussements. Des tassements importants sont à prévoir et des rechargements réguliers seraient à réaliser pour maintenir la cote d'objectif.

En préalable, des études techniques et de maîtrise d'œuvre complémentaires devraient donc être réalisées, et le volet réglementaire (dossier d'incidences sur l'eau, étude d'impact ...) ne devrait pas être négligé. Dans tous les cas, il semble que les projets de rehaussement des voiries départementales sont des projets en soi, qui doivent être dissociés du projet de requalification du secteur portuaire de REDON.

C. Réponse aux différents courriers reçus

Quatre courriers ont été adressés aux collectivités concernées dont PIAV suite aux inondations de l'hiver 2013/2014. Les copies de ces courriers sont jointes au présent document.

Certains constats ne concernent pas directement PIAV: décalage entre les moyens mis en place pour sauver le centre commercial de SAINT NICOLAS DE REDON et l'absence d'intervention sur la zone portuaire, absence de dialogue, complexité administrative liée à la situation du Pays de REDON, responsabilité des pouvoirs publics pour une meilleure prise en compte des « enjeux » situés en zone inondable. Enfin, l'association des sinistrés dit se réserver la possibilité d'engager des actions pour faire valoir ses droits étant donné les discriminations faites entre les secteurs.

D'autres thèmes concernent des problématiques (ou des idées reçues) en lien plus direct avec les actions et les compétences de PIAV : l'envasement des cours d'eau qui « ralentirait » la décrue sur l'Oust, l'accompagnement technique à la délocalisation d'entreprises, l'absence d'actions sur le secteur portuaire de REDON malgré le flot d'études réalisées.

Il est important de rappeler du fait de sa localisation et de l'ampleur des débordements observés, aucune solution de protection contre les inondations véritablement satisfaisante n'a pu être identifiée sur le secteur portuaire de REDON (malgré les nombreuses simulations hydrauliques réalisées). Suite aux propositions de la mission interministérielle de 2001, l'IAV a porté un projet de travaux estimé à 22 millions d'euros dans sa version finale. Cependant, ce projet a finalement été abandonné au regard d'un rapport coût/efficacité peu favorable (ces aménagements auraient abaissé la ligne d'eau de 10 à 20 centimètres sur le quartier des Châtelets pour une crue de type janvier 1995, mais n'auraient eu qu'un faible impact sur les autres secteurs inondables).

Sur ce secteur, revenir sur les erreurs passées en délocalisant les entreprises et en restaurant le secteur reste une solution « de bon sens » au titre de la prévention des risques. C'est pour cette raison que l'IAV a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une étude plus ciblée requalification du secteur portuaire de REDON, en concertation avec la Communauté de Communes du Pays de REDON (CCPR) et la Ville de REDON. Les analyses coûts-bénéfices réalisées concluent sur la pertinence de ce nouveau projet dans sa globalité. Il s'agit d'une solution pérenne de réduction de la vulnérabilité (mesures d'évitement) intégrant de nombreux impacts qualitatifs positifs: gain environnemental, image améliorée de l'entrée de ville de REDON, dommages évités sur des enjeux types réseaux, mobilisation évitée de personnel et de moyens en crue, dommages intangibles évités (impacts psychologiques, etc.). Une rencontre sera organisée entre l'IAV, la CCPR et les entreprises du secteur afin de leur restituer l'avancée de ce projet auquel elles ont été associées via des visites techniques.

L'IAV va dans le cadre de ses fonctions et connaissances apporter une réponse aux quatre courriers reçus.

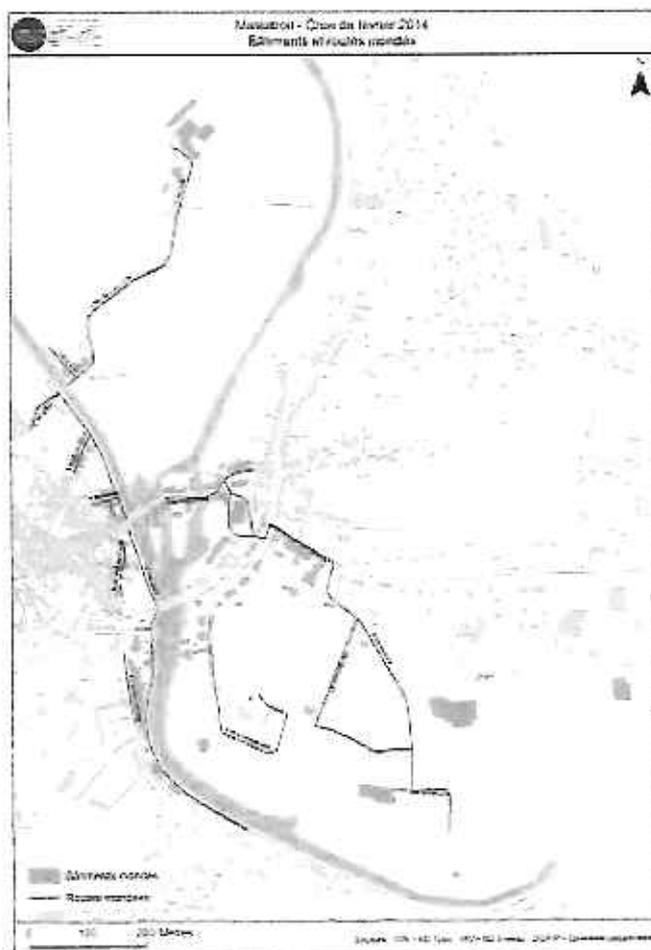
D. Suites

Plusieurs actions de retour d'expérience sont prévues ou en cours en coordination avec les services de l'Etat:

- Création d'un site de partage de photos des inondations IAV et communes (<http://www.flickr.com/photos/eptb-vilaine/sets/>)



- Envoi d'un questionnaire à l'ensemble des communes touchées par les inondations par débordement de cours d'eau pour établir un bilan précis des enjeux, dommages et de la gestion de crise (cf. carte de localisation des enjeux et des routes inondés de MALESTROIT (ci-dessous).



- Organisation de réunions de retour d'expérience interservices : Préfectures, DREAL, SPC, SDIS,

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la présente note.



Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT

Jean-François GUERIN